



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 12 avril 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame et monsieur les conseiller-ère Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2006-489

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 29 MARS ET 5 AVRIL 2006 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 4 AVRIL 2006

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 29 mars et 5 avril 2006 et de la séance spéciale tenue le 4 avril 2006 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-490

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - 43 467,06 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 13 - 382 946,77 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 12 - 4 180,62 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 10 - 305 123,41 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 13, la liste des réquisitions numéro 12 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 10 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	43 467,06 \$	27 au 31 mars 2006
Liste PD numéro 13	Pièces de comptes à payer	382 946,77 \$	27 au 31 mars 2006
Liste des réquisitions numéro 12	Pièces de comptes à payer	4 180,62 \$	27 au 31 mars 2006
Liste des embauches numéro 10	Embauche de personnel temporaire	305 123,41 \$	20 au 24 mars 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-491 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-12 - 315 545,64 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 MARS 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-12 d'un montant total de 315 545,64 \$ pour la période du 23 au 29 mars 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-492 **ACHAT DU LOGICIEL ARCGIS SERVEUR DE LA FIRME ESRI CANADA - DÉVELOPPEMENT DES APPLICATIONS GÉOMATIQUES - 44 169,60 \$**

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du logiciel ArcGIS Serveur permet le développement des applications géomatiques en mode Web plutôt qu'en mode client-serveur;

CONSIDÉRANT QUE ces applications géomatiques répondent aux besoins des services tels que l'Évaluation, la Police, les Incendies, l'Urbanisme, les Services techniques, l'Ingénierie et les Centres de services;

CONSIDÉRANT QUE des économies sont réalisées au niveau de l'acquisition et du renouvellement de licences individuelles qui ne seront plus nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permet une plus grande flexibilité dans le déploiement des applications géomatiques pour l'ensemble de l'organisation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'acquisition du logiciel ArcGIS Serveur de la compagnie ESRI Canada au coût de 44 169,60 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50001-001-51183	41 481,60 \$	Équipements informatiques équipements
04-13493	2 688,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-493 **DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ARCHIVES (PNDA) - CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES - SÉRIE CORRESPONDANCE DU FONDS DU BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE DE HULL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est membre du Réseau des archives du Québec qui voit à l'analyse préliminaire des demandes de subvention à être acheminées au Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe a élaboré une demande de subvention dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) du Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe recherche l'acceptation de cette demande de subvention portant sur la Série correspondance du Fonds du Bureau du greffier de la Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est éligible aux programmes de subvention du Conseil canadien des archives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande de subvention telle que rédigée par le chef de la section de la gestion des documents et des archives et l'autorise à signer ladite demande de subvention.

Adoptée

CE-2006-494*

SUBVENTION DE 14 000 \$ AU GRENIER DU PETIT SPORTIF (SACO INC.) POUR LA GESTION DE LA MAISON DU VÉLO DE GATINEAU AU PARC JACQUES-CARTIER POUR L'ANNÉE 2006

CONSIDÉRANT QU'en 2005 la gestion et les opérations quotidiennes de la Maison du vélo de Gatineau ont été assumées par l'organisme Le Grenier du petit sportif (SACO inc.);

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire désire maintenir les activités et les services de la Maison du vélo de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Le Grenier du petit sportif (SACO inc.) désire assurer la gestion de la Maison du vélo de Gatineau au Parc Jacques-Cartier pour l'année 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 14 000 \$ à l'ordre du Grenier du petit sportif (SACO inc.) à l'attention de madame Nicole Raymond, 29A, boulevard Gréber, Gatineau J8T 3P4, à titre de subvention pour la gestion de la Maison du vélo de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente avec l'organisme le Grenier du petit sportif (SACO inc.) pour les opérations quotidiennes de la Maison du vélo de Gatineau pour l'année 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71131-972	14 000 \$	Activités de vélos subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-495

EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU À LA « MAISON RÉALITÉ » - SOUPER-BÉNÉFICE - 5 MAI 2006

CONSIDÉRANT QUE la « Maison Réalité » organise un souper-bénéfice à l'agora Gilles-Rocheleau le 5 mai 2006;

CONSIDÉRANT QUE la « Maison Réalité » demande une exemption du coût de location applicable;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du comité exécutif établissent que les organismes à caractères médicaux peuvent bénéficier d'une exemption du coût de location des locaux municipaux à une occasion par année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption du coût de location de l'agora Gilles-Rochelleau à la « Maison Réalité » lors de la tenue de son souper-bénéfice qui aura lieu le 5 mai 2006. Cette exemption représente un montant de 1 000 \$.

Adoptée

CE-2006-496

EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DU SALON JEAN-ALIE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU DON DE SANG - 18 AVRIL 2006

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Bénévoles du Don de Sang tient son assemblée générale au salon Jean-Alie le 18 avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a demandé une exemption du coût de location applicable;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du comité exécutif établissent que les organismes à caractères médicaux peuvent bénéficier d'une exemption du coût de location des locaux municipaux à une occasion par année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption du coût de location du salon Jean-Alie à l'Association des Bénévoles du Don de Sang lors de la tenue de leur assemblée générale qui aura lieu le 18 avril 2006. Cette exemption représente un montant de 160 \$.

Adoptée

CE-2006-497

SOUMISSION 2003 SP 011 - RÉSILIATION DE CONTRAT - ENTRETIEN MÉNAGER M.L.J. - ENTRETIEN DE DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la division de l'approvisionnement a lancé, le 7 février 2003, l'appel d'offres 2003 SP 011 concernant l'entretien ménager de divers édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-586 adoptée le 30 avril 2003, adjugeait un contrat à la firme Entretien Ménager M.L.J. pour l'entretien ménager à l'usine d'épuration, secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Entretien Ménager M.L.J., dans sa lettre du 23 janvier 2006, demande à la Ville de Gatineau de résilier ledit contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité résilie le contrat de la firme Entretien Ménager M.L.J. pour l'entretien ménager à l'usine d'épuration, secteur de Gatineau à compter du 31 janvier 2006 et autorise le trésorier à conserver la garantie d'exécution au montant de 937,55 \$ à titre de dédommagement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la quittance aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2006-498

SOUSSION 2006 SI 054 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES DANS LE SECTEUR DE HULL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 69 015 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU ET DE L'ORÉE-DU-PARC - ALAIN PILON ET LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsuit inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Pavage et éclairage des nouvelles rues dans le secteur de Hull » au montant total de 69 015 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 février 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30158-006-51184	14 907,45 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale honoraires professionnels
06-30148-012-51185	49 907,55 \$	Services municipaux - boul. des Grives honoraires professionnels
04-13493	4 200,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30158-007	3 307,45 \$		Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale // contingences
06-30158-006		3 307,45 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale // honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-499*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-1482*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LES HAUTEURS, PHASE 9 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Placements Darosy inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant le numéro de lot 3 429 177 étant la phase 9 du projet Les Hauteurs;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Placements Darosy inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Les Hauteurs, phase 9 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Les Placements Darosy inc. concernant le développement domiciliaire Les Hauteurs, phase 9, sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 2 décembre 2004 et portant le numéro de dossier 73590, minute 36083-S;

- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Placements Darosy inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et la rue dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, la rue, le passage piétonnier ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer avec la compagnie Les Placements Darosy inc. l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout selon le règlement d'emprunt numéro 293-2005 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 170 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 170 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 293-2005	170 000 \$	Quote-part – enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-500* **RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 715 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASES 14, 15 ET 16 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 351-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 715 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Domaine des Vignobles II, phases 14, 15 et 16.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-501 **SOUSSION 2006 SI 030 - BOULEVARD CADILLAC CHEVROLET LTÉE - ACHAT DE DEUX VOITURES À USAGE POLICIER - SERVICE DE POLICE - 55 219,38 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Boulevard Cadillac Chevrolet Ltée, 950, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, le contrat pour la fourniture de deux voitures à usage policier incluant la fourniture et l'installation d'un ensemble de quatre lumières stroboscopiques sur chacune d'elles, au montant total de 55 219,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mars 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60002-002-51186	51 858,93 \$	Flotte véhicules police SP 03 01 2 autos / BEC
04-13493	3 360,45 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-502 **SOUSSION 2006 SI 101 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT D'UNE MINIFOURGONNETTE DE TYPE SEPT PASSAGERS - SERVICE DE POLICE - 24 447,42 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, le contrat pour la fourniture d'une minifourgonnette de type sept passagers incluant l'option de l'article 21 du devis, au montant total de 24 447,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 mars 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60002-003-51187	22 959,64 \$	Flotte véhicules police SP 03 01 fourgon 3/4 tonne
04-13493	1 487,78 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-503 **SUBVENTION DE 50 \$ - FONDATION DES ÉCOLIERS MONT-BLEU - DISTRICT
ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Fondation des écoliers Mont-Bleu à l'attention de madame Joanne L'Écuyer, 45, rue Boucher, Gatineau, Québec, J8Y 6G2, à titre de subvention pour les activités de fin d'année des finissants et finissantes de l'école primaire du Mont-Bleu.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-504 **SUBVENTION DE 125 \$ - ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS -
MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de Classique RBC, Entraide familiale de l'Outaouais à l'attention de monsieur Gaston Bouchard, 1100, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6G3, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-505

SUBVENTION DE 475 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 475 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Section Outaouais à l'attention de madame Hélène Larochelle, 175, rue Laurier, app. 805, Gatineau, Québec, J8X 4G3, à titre de subvention pour la marche de l'espoir qui aura lieu le 30 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	25 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-506

SUBVENTION DE 275 \$ - TRAIT D'UNION OUTAOUAIS INC. - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais inc., 109, rue Wright, bureau 004, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la marche pour l'autisme qui aura lieu le 29 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-507

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - 380 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé, Richard Côté et Aurèle Desjardins à participer à une activité au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, le 6 juin 2006.

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers Simon Racine et Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 125 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 380 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois à l'attention de monsieur Christian St-Jacques, 720, Montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	55 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-508

SUBVENTION DE 200 \$ - MULTICOLLÈGE DE L'OUEST DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du MultiCollège de l'Ouest du Québec à l'attention de madame Rita Arena, directrice, 217, rue Montcalm, Gatineau, Québec, J8Y 6X1, à titre de subvention pour le Gala de fin d'année, édition 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	200 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-509 **SUBVENTION DE 100 \$ - LE CHOEUR DE L'ÎLE INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Chœur de l'Île inc. à l'attention de madame Joëlle Lafond, C.P. 2174, succ. B, Gatineau, Québec, J8X 3Z4, à titre de subvention pour leur concert annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-510 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié de Hull à l'attention de madame Nicole Bernier, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour les activités de quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	1 000 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-511 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - 360 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion et Luc Angers à participer à une activité au profit du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 190 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 360 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, 185, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	85 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	85 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006

Adoptée

CE-2006-512 SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE CARTES STE-BERNADETTE - DISTRICT ELECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de cartes Ste-Bernadette à l'attention de monsieur Marc Nadeau, président, 8, rue des Braves-du-coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	200 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-513 SUBVENTION DE 75 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, DIVISION OUTAOUAIS - JOURNÉE DE LA JONQUILLE - REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, division Outaouais à l'attention de monsieur Marc Beauchamp, 50-C, boulevard Saint-Raymond, bureau 207, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, dans le cadre d'un brunch qui se tiendra à la Cabane en bois rond, le 12 avril 2006, pour remercier les bénévoles pour la journée de la jonquille.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	75 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-514

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ANDRÉ LAFRAMBOISE, FRANK THÉRIEN ET SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'AYLMER - 23 AVRIL 2006 - 90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise, Frank Thérien et Simon Racine à participer à une activité organisée par l'Association du patrimoine d'Aylmer qui aura lieu le 23 avril 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de l'Association du patrimoine d'Aylmer, C.P. 476, Gatineau, Québec, J9H 5E7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	28,17 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11409-972	28,17 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11402-972	28,17 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
04-13493	5,49 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-515

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE – 18^e COLLOQUE - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – BROMONT – 26 AU 28 MAI 2006 – 1 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer au 18^e colloque du Carrefour action municipale et famille les 26, 27 et 28 mai 2006 à Bromont.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 230,05 \$ à l'ordre de Carrefour action municipale et famille, 360, rue Lawrence, bureau 2300, Greenfield Park, Québec, J4V 2Z4, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 200 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	1 200 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-516

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL AU COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - RIMOUSKI - 17 AU 19 MAI 2006 - 1 500 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à participer au colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Rimouski du 17 au 19 mai 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 500 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72135-311	1 500 \$	Commission des arts congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-517

RADIATION - COMPTES À RECEVOIR 2005

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation des états financiers, le Service des finances a analysé les différentes créances à recevoir de la Ville de Gatineau et que certaines sont considérées comme étant des créances irrécouvrables pour lesquelles il devient nécessaire de procéder à leur radiation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder à la radiation des différentes créances à recevoir inscrites sur les listes des radiations en date du 31 décembre 2005 jointes à la présente résolution.

Adoptée

CE-2006-518

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 13 AVRIL 2006 - 59,90 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrrière et monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité organisée par la Chambre de commerce de Gatineau qui aura lieu le 13 avril 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 59,90 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	28,13 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	28,13 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
04-13493	3,64 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-519

ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANIEL MARENGÈRE AU POSTE DE POMPIER, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE suite à la promotion à l'essai de monsieur Michel Matthews au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, un poste de pompier est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de monsieur Daniel Marengère au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

M. Marengère ne sera pas assujéti à une période d'essai, compte tenu qu'il a complété une période de six mois de services consécutifs, tel que stipulé à l'annexe D (article 3.6) de la convention collective en vigueur. Toutefois, cet engagement est conditionnel à ce que monsieur Michel Matthews obtienne sa permanence, laquelle est prévue le 16 mars 2007. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Marengère est établi selon la convention collective des pompiers de Gatineau, soit le salaire de pompier 4^e classe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-520

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR ÉRIC LAURIN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU STATIONNEMENT, DIVISION DU STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET CONTRÔLE ANIMALIER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé au stationnement à la division du stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier, (poste numéro 312 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Éric Laurin au poste de préposé au stationnement à la division du stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier.

M. Laurin sera assujéti à une période d'essai de trois mois, tel que stipulé dans la convention collective en vigueur. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Laurin sera celui de la classe 03, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-521

PROMOTION DE MADAME MARIE-HÉLÈNE RIVARD AU POSTE DE RESPONSABLE RELATIONS MÉDIAS, SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable relations médias au Service des communications, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Marie-Hélène Rivard au poste de responsable relations médias au Service des communications.

Mme Rivard ne sera pas assujettie à une période d'essai puisqu'elle occupe ce poste, par intérim, depuis plus de dix mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Rivard sera celui de la classe 2, 2^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115 – Communications – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-522

PERMANENCE DE QUATRE EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Philippe Gagné Technicien conseil – Développement des réseaux	13 octobre 2005	13 avril 2006	CE-2005-1559 12 octobre 2005	6 mois
Danny Ouellet Mécanicien-soudeur	24 novembre 2005	24 février 2006	CE-2005-1634 23 novembre 2005	3 mois
Nathalie Mineault Coordonnateur – instruction	19 janvier 2006	19 avril 2006	CE-2006-79 18 janvier 2006	3 mois
Carmen Rivet Coordonnateur – perception	19 janvier 2006	19 avril 2006	CE-2006-80 18 janvier 2006	3 mois

Adoptée

CE-2006-523

RETRAITE DE MADAME JOCELYNE ROCHON, PRÉPOSÉE TECHNIQUE, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – 1^{er} JUILLET 2006

CONSIDÉRANT QUE madame Jocelyne Rochon, préposée technique au Service d'évaluation et des transactions immobilières, a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 1^{er} juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette employée aura complété 28 ans et 9 mois de services à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à madame Jocelyne Rochon les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} juillet 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à Mme Rochon leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-524

MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE - DÉMOLITION D'UN VIEUX CHALET DANGEREUX EN ZONE INONDABLE SITUÉ AU 115, CHEMIN FRASER - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 504-2005 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT l'obligation du propriétaire de l'immeuble situé au 115, chemin Fraser de respecter les normes du règlement de construction numéro 504-2005 concernant les constructions dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été informé à deux reprises par le Service d'urbanisme de démolir le chalet dans une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas totalement obtempéré aux avis;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est localisé entièrement dans une zone inondable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre le dossier aux conseillers juridiques pour qu'ils entreprennent tous les recours jugés nécessaires afin de faire démolir le bâtiment et de nettoyer le terrain situé en zone inondable le plus rapidement possible :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures à la Cour supérieure dans le but de faire respecter les dispositions du règlement de construction numéro 504-2005 afin de faire démolir le bâtiment et de nettoyer le terrain situé en zone inondable.

Adoptée

CE-2006-525

REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS D'ALCOOL POUR LE LOUNGE 426 - 426, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6040179 Canada inc. exploitant le Lounge 426 est détenteur d'un permis de bar avec danse et spectacle sans nudité;

CONSIDÉRANT QUE des spectacles avec nudité ont lieu à l'intérieur de l'établissement du Lounge 426;

CONSIDÉRANT QUE le détenteur du permis d'alcool ne possède pas d'autorisation de présenter des spectacles avec nudité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage ne permet pas la tenue de spectacles avec nudité à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir rapidement pour mettre un terme à ces spectacles ainsi qu'à d'autres infractions :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux une requête en suspension ou révocation du permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

CE-2006-526

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU À TITRE DE PARTENAIRE AU PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA MAISON CHARRON PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION DES AUTEURS ET DES AUTEURES DE L'OUTAOUAIS À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - APPEL DE PROPOSITIONS AL617

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale est allée en appel de propositions pour trouver une utilisation publique à la maison Charron;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des auteurs et des auteures de l'Outaouais est intéressée à présenter un projet d'animation et d'occupation du lieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet développé par l'Association des auteurs et des auteures de l'Outaouais vise la mise en valeur de l'histoire de l'édifice et du parc qui l'entoure (construction navale, drave, raftmen, plus vieil édifice de Hull, etc.) ainsi que la présentation d'activités et de spectacles culturels en été;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale apprécierait le fait que la Ville de Gatineau soit partenaire privilégié dans le cadre de la présentation d'un tel projet par un organisme du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a déjà recommandé, lors de la séance du 27 mars 2006, d'octroyer une subvention de 5,000 \$ à l'Association des auteurs et des auteures de l'Outaouais pour la mise en place d'un programme d'activités extérieures pour cet été;

CONSIDÉRANT QUE les propositions répondant à l'appel d'offre AL617 doivent être déposées au bureau de la Commission de la capitale nationale au plus tard le mercredi 12 avril 2006 à 15 h :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité appuie le projet déposé par l'Association des auteurs et des auteures de l'Outaouais à la Commission de la capitale nationale dans le cadre de l'appel de propositions AL617 et cela dans le cadre des limites budgétaires disponibles. Si le projet est retenu par la Commission de la capitale nationale, un plan d'action devra être déposé à la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine et un protocole d'entente devra être élaboré entre les divers partenaires impliqués et entériné par le conseil municipal.

Si le projet est accepté, la Ville accepte de payer uniquement les primes d'assurance pour les assurances demandées par la Commission de la capitale nationale et toutes autres obligations supplémentaires de quelque nature que ce soit découlant de cet appui devra recevoir une nouvelle approbation du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2006.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif